

**ASSEMBLÉE NATIONALE**24 novembre 2022

---

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS  
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 54

présenté par  
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 22 de M. Juvin

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« personnes chargées de l'exécution d'une tâche ponctuelle »

les mots :

« salariés œuvrant ponctuellement »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.